

commerce. Si la Chine prend une telle initiative, nous sommes disposés à y donner suite.

Les services et l'investissement sont des domaines vitaux de l'activité économique, et les règles améliorées ainsi que les engagements plus fermes que nous tentons de négocier peuvent contribuer énormément à la libéralisation du commerce et à la croissance économique.

Nous avons passé en revue les négociations engagées dans les secteurs des services (services financiers, télécommunications, mouvement des personnes, services de transport maritime). Nous soulignons la nécessité de nouveaux progrès substantiels dans les négociations sur les services financiers d'ici la fin de juin. Nous avons confirmé notre ferme engagement commun à achever le processus et avons incité tous les pays à faire les efforts requis pour améliorer leurs offres afin de favoriser l'instauration d'un régime NPF libéral pour les services financiers sous l'égide de l'OMC.

Nous avons pris note des offres importantes faites au chapitre du mouvement des personnes, et nous sommes disposés à y apporter des ajouts si les offres sont améliorées dans d'autres secteurs. Nous collaborerons étroitement dans les semaines qui nous séparent du 30 juin; et nous envisageons activement des mesures appropriées devant permettre le bon achèvement de ces négociations.

Nous reconnaissons l'importance d'achever les négociations sur les services de télécommunication de base d'ici avril 1996. Nous reconnaissons que la libéralisation rapide de ce secteur sur le plan des services, des infrastructures et des investissements est le moyen le plus efficace de promouvoir une infrastructure mondiale de l'information. Cela faciliterait la réalisation des objectifs communément convenus à la Conférence ministérielle sur la société de l'information que le G-7 a tenue en février. Afin de donner l'impulsion requise aux négociations, nous avons demandé à nos fonctionnaires de se réunir à l'automne pour faire le point sur l'avancement des négociations et pour examiner les obstacles posés à leur achèvement.

Nous accueillons favorablement le consensus sur le lancement, à l'OCDE, de négociations ambitieuses concernant un accord multilatéral sur l'investissement. Les courants mondiaux d'investissement se sont sensiblement accrus. Un accord multilatéral fournirait un cadre global pour l'investissement international et renforcerait le système commercial international. Nous demanderons à l'OCDE de consulter les pays non membres pendant ces négociations et d'accorder le statut d'observateur au Secrétariat de l'OMC. Étant donné l'importance mondiale accrue des courants d'investissement, nous invitons nos partenaires membres de l'OMC à engager des discussions sur l'investissement.

Les milieux d'affaires de tous les pays de la Quadrilatérale nous ont fait valoir la nécessité d'éliminer les importants obstacles que constituent encore les normes et les réglementations appliquées au niveau national. L'industrie informatique, par exemple, est un secteur dont la croissance est entravée par des normes différentes en matière d'essais et de